

MÉMOIRE DES POSITIONS DE L'AéESG EN REGARD AU SOMMET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

FÉVRIER 2013

Depuis plus de 25 ans, l'association étudiante de l'École des sciences de la gestion (AéESG) représente les 13 700 étudiants de l'ESG. Plus grande association étudiante en gestion au Québec, elle défend et promeut les droits et intérêts académiques, politiques, sociaux et économiques des étudiants.

Supervision : Antoine Genest-Grégoire, Président ; Mathieu Oigny, attaché à l'exécutif

Recherche et rédaction : Jonathan Bouchard, vice-président aux affaires externes

Révision linguistique : Nadège Fortier, adjointe à l'exécutif

Association étudiante de l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal (AéESG-UQAM)

315 Ste-Catherine Ouest
Montréal, Québec, H2X 3X2
Local : J-M830
Tél : 514-987-4611
Fax : 514-987-6534
www.aeesg.com
aeesg@uqam.ca

Contenu

RECOMMANDATIONS	3
La Qualité de l'enseignement supérieur	5
Transferts de fonds	5
Stages rémunérés.....	5
Vision d'ensemble pour le réseau universitaire.....	6
L'Accessibilité et la participation aux études supérieures.....	8
La Facture étudiante.....	8
Aide financière aux études.....	8
La Gouvernance et le financement des universités	10
Reddition de compte et imputabilité	10
Conseils d'administration.....	11
Grille de financement.....	11
La Contribution des établissements et de la recherche au développement de l'ensemble du Québec.....	13
Encadrement des étudiants aux cycles supérieurs.....	13
Participation aux cycles supérieurs	13

RECOMMANDATIONS

La Qualité de l'enseignement

1. *Que les transferts du fonds de fonctionnement des universités vers leurs autres fonds soient interdits.*
2. *Que l'offre de stages rémunérés dans des milieux publics et privés soit accrue, et ce, à tous les niveaux d'études.*
3. *Que la création d'une Commission d'évaluation des universités québécoises (CEUQ) autonome soit créée, avec pour mandat d'évaluer la qualité de l'enseignement au sein des universités, selon des indicateurs qui favoriseraient l'autonomie et l'unicité des différentes universités québécoises.*

L'Accessibilité et la participation aux études supérieures

1. *Qu'une réglementation des frais de scolarité et des frais institutionnels obligatoires (FIO) amène le niveau de la facture étudiante totale à croître au maximum selon le niveau de l'IPC, avec l'année 2012 comme année de référence.*
2. *Qu'un ajustement automatique du système d'aide financière aux études (AFE) soit fait de façon annuelle afin que les dépenses admises des étudiants soient indexées en fonction de leur augmentation réelle.*
3. *Que le système d'aide financière aux études soit réformé afin d'en ajuster ses paramètres à la réalité des étudiants en 2012, concernant notamment les conditions de travail des étudiants et la réalité des parents-étudiants.*

La Gouvernance et le financement des universités

1. *Qu'une Commission d'évaluation des universités du Québec (CEUQ) soit créée, avec pour responsabilités de coordonner le fonctionnement du réseau universitaire québécois et d'évaluer l'utilisation des fonds publics par les universités, et ce, afin d'assurer l'imputabilité et la reddition de compte des universités.*
2. *Que toute université fasse partie du périmètre comptable du gouvernement du Québec de façon à ce que le vérificateur général du Québec puisse procéder à une vérification financière au sein des universités de sa propre initiative.*
3. *Que les conseils d'administration des universités soient composés aux deux tiers de membres de la communauté universitaire, avec une représentation proportionnelle des étudiants selon leur poids dans la communauté universitaire.*
4. *Que le gouvernement du Québec procède à une révision de la grille de financement des universités du Québec dans l'optique de réduire l'importance du calcul de l'effectif étudiant en équivalence au temps plein (EEETP) dans la formule de financement.*
5. *Que le gouvernement du Québec procède à une révision de la grille de financement des universités du Québec dans le but d'équilibrer la pondération*

du financement des différents secteurs d'étude et de la rendre plus proche de la réalité actuelle du réseau universitaire québécois.

La Contribution des établissements et de la recherche au développement de l'ensemble du Québec

- 1. Que les universités procurent un meilleur encadrement des étudiants aux cycles supérieurs quant à leur insertion au sein du marché du travail.*
- 2. Que le financement soit accru pour les étudiants-chercheurs auprès des organismes subventionnaires fédéraux et provinciaux.*

LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

*« Qu'entend-on, au Québec, par la qualité de l'enseignement supérieur ?
Comment peut-on dire qu'un enseignement ou une recherche est de qualité
et nous aide à relever les défis que pose notre volonté d'être une société du
savoir ? »*

- MESRST, Préparons le Sommet

Transferts de fonds

Les universités québécoises jouissent aujourd'hui d'une grande liberté en ce qui a trait à leur modèle de fonctionnement interne. Les administrations possèdent toute la latitude de gestion et de redistribution de leur budget au sein de leurs campus, et ce, depuis l'abolition du Conseil des universités en 1993 : les différentes enveloppes données aux universités (spécifiquement les fonds de fonctionnement, d'immobilisation, de dotation et le fonds avec restriction) sont perméables et permettent le transfert de fonds en fonds. Ceci permet alors aux universités d'ajuster l'argent alloué selon les besoins locaux. Ces transferts deviennent par contre problématiques lorsque des sommes du fond de fonctionnement sont réaffectées à d'autres usages et viennent nuire au fonctionnement courant des universités et, donc, à la qualité de l'enseignement. Ainsi, l'AéESG réclame :

Que les transferts du fonds de fonctionnement des universités vers leurs autres fonds soient interdits.

Stages rémunérés

L'École des sciences de la gestion (ESG) est la plus grande école de gestion francophone en Amérique du Nord. Ce prestige vient de la variété importante de programmes y étant offerts. Dans nombreux de ces programmes, des stages obligatoires sont imposées afin de plonger l'étudiant dans le milieu professionnel et de lui faire acquérir des habiletés qu'il ne pourrait apprendre sur un banc d'école. L'AéESG croit sincèrement que la présence de stages au sein des programmes de

tous genres permet un apprentissage et un perfectionnement complémentaire et unique aux pratiques académiques.

Par ailleurs, dans le but d'encourager les étudiants à s'investir au maximum dans ces expériences de travail, sans stress lié au cumul d'emplois ou à la pression du bien-être financier, l'AéESG réclame :

Que l'offre de stages rémunérés dans des milieux publics et privés soit accrue, et ce, à tous les niveaux d'études.

Vision d'ensemble pour le réseau universitaire

Au fil des années, certaines universités se sont spécialisées et ont développé des départements, des programmes, des chaires et des modèles d'enseignement qui rendent chacune de nos universités québécoises unique. Ceci met de l'avant un enseignement varié et adapté qui est apprécié des étudiants et du milieu professionnel à la grandeur du Québec. Il est donc de mise que les universités conservent leur autonomie de gestion, qui leur permet de développer leurs forces et leur unicité.

Cependant, l'AéESG considère que le développement du réseau universitaire québécois actuel se fait de façon disparate et improvisée. La multiplication des programmes et des campus dans les mêmes régions et le manque de concertation et de collaboration entre les universités démontrent le manque de vision d'ensemble du réseau universitaire québécois comme on le connaît, comme l'explique un rapport du centre interuniversitaire de recherche CIRANO (Crespo, Beaupré-Lavallée et Dubé, 2011 : 118). Ceci nuit directement à la qualité de l'enseignement, du fait que les universités sont laissées dans le noir quant aux objectifs académiques à répondre au niveau provincial.

Il importerait donc d'identifier ces objectifs, en collaboration avec les acteurs du milieu universitaire. Ces objectifs, qui touchent entre autres la qualité d'enseignement, se doivent d'être respectés et évalués périodiquement, comme il se fait actuellement au niveau collégial avec la Commission de l'évaluation de

l'enseignement collégial (CÉEC)¹. Dans cette optique, un organisme indépendant se verrait ainsi donner entre autres la responsabilité de s'assurer que les universités soient dotées de mécanismes d'évaluation de programmes, actuellement sous la gouverne de la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CREPUQ) par le biais de la Commission de vérification de l'évaluation des programmes (CVEP). À ce titre, l'AéESG réclame :

Que la création d'une Commission d'évaluation des universités québécoises (CEUQ) autonome soit créée, avec pour mandat d'évaluer la qualité de l'enseignement au sein des universités, selon des indicateurs qui favoriseraient l'autonomie et l'unicité des différentes universités québécoises.

¹ La CÉEC est un organisme gouvernemental autonome qui évalue et donne des recommandations sur l'ensemble des dimensions de l'enseignement collégial. (Gouvernement du Québec, 2009)

L'ACCESSIBILITÉ ET LA PARTICIPATION AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES

« La société du savoir implique que tous les Québécois et Québécoises qui en ont la capacité et qui le souhaitent aient accès à l'enseignement supérieur. »

- MESRST, Préparons le Sommet

La Facture étudiante

Les débats des derniers mois portant sur la contribution étudiante se sont longuement attardés simplement aux frais de scolarité. Or, c'est plutôt l'ensemble de la facture étudiante qui devrait être tenue en compte. En considérant le dernier gel des frais de scolarité de 1994 à 2007, la facture globale refilée à l'étudiant n'a pas réellement été gelée. Elle a en fait continué d'augmenter avec les hausses perpétuelles des frais institutionnels obligatoires (FIO), variables d'une université à l'autre. Ainsi, une réglementation des frais de scolarité suivant l'indice du prix à la consommation, en plus d'une augmentation des différents FIO, ne respecterait pas la capacité de payer des étudiants, dont la majorité mentionne avoir un manque à gagner dans leur budget (FEUQ (1), 2010 : 135). C'est pourquoi une réglementation de la facture globale s'impose. Ainsi, l'AéESG revendique :

Qu'une réglementation des frais de scolarité et des frais institutionnels obligatoires (FIO) amène le niveau de la facture étudiante totale à croître au maximum selon le niveau de l'IPC, avec l'année 2012 comme année de référence.

Aide financière aux études

L'Aide financière aux études comporte deux volets améliorant l'accessibilité aux études supérieures : les bourses et les prêts. Le premier de ces volets se doit de garantir l'accès aux études aux personnes en grande instabilité financière, alors que le deuxième compense les limites du crédit personnel accordé par les institutions privées. Dans cette optique, l'aide financière ne devrait jamais diminuer, mais, au

contraire, être mise à jour continuellement en considérant les dépenses nécessaires, actualisées au coût de la vie. L'accessibilité ne serait alors jamais brimée.

Par contre, selon les ajustements qui ont été faits par le passé, plusieurs réalités auxquelles les étudiants font face n'ont jamais été considérées. Un des exemples flagrants est l'abonnement à internet, qui est toujours considéré comme un luxe dans le calcul de l'aide financière allouée par l'AFE (FEUQ (2), 2010 : 109). Ensuite, lorsqu'il y a ajustement, les dépenses sont habituellement simplement indexées, alors que plusieurs dépenses, comme le logement ou le transport, augmentent bien plus rapidement que l'IPC. Par la suite, le calcul de l'aide financière aux études considère à tort certaines entrées d'argent comme des revenus. C'est le cas des contributions parentales pour les parents-étudiants. Ainsi, l'AéESG revendique :

Qu'un ajustement automatique du système d'aide financière aux études (AFE) soit fait de façon annuelle afin que les dépenses admises des étudiants soient indexées en fonction de leur augmentation réelle.

Que le système d'aide financière aux études soit réformé afin d'en ajuster ses paramètres à la réalité des étudiants en 2012, concernant notamment les conditions de travail des étudiants et la réalité des parents-étudiants.

LA GOUVERNANCE ET LE FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS

« Les études postsecondaires sont bénéfiques aux individus, comme à l'ensemble de la société. En effet, le retour sur l'investissement pour l'ensemble de la société québécoise est tout aussi important qu'il l'est pour les individus. »

- MESRST, Préparons le Sommet

Reddition de compte et imputabilité

Comme préalablement mentionné, l'autonomie des universités est un atout. Par contre, le manque de coordination du réseau universitaire rend l'efficacité du réseau universitaire difficile. Concrètement, ceci passe entre autre par les mandats d'évaluation des besoins réels du réseau et des régions du Québec. C'est actuellement la CREPUQ qui possède les pouvoirs d'évaluer la création de nouveaux programmes par le biais de la Commission d'évaluation de projets de programmes (CEP). C'est donc au final le même organisme qui évalue les besoins des universités et qui fait les demandes de fonds auprès du gouvernement. La question de la pertinence de la création de programmes et de campus délocalisés, divisant une population étudiante dans différents bâtiments au lieu d'augmenter l'accessibilité, peut alors être posée. Alors que les universités sont en majeure partie financées par les fonds publics, l'imputabilité des universités au niveau des décisions financières doit être strictement assurée.

À ce jour, seules les universités et écoles du réseau de l'Université du Québec, constituées selon la Loi de l'Université du Québec, sont comprises dans le périmètre comptable du Vérificateur général du Québec. Les universités à charte, publiques ou privées, ne peuvent être vérifiées que sous résolution de l'Assemblée nationale. Cette incohérence se doit d'être corrigée afin de permettre au Vérificateur général de remplir sa mission de vérification financière et d'optimisation des ressources publiques au sein de toutes les universités québécoises, toutes financées en majeure partie par les fonds publics. Or, l'AéESG réclame :

Qu’une Commission d’évaluation des universités du Québec (CEUQ) soit créée, avec pour responsabilités de coordonner le fonctionnement du réseau universitaire québécois et d’évaluer l’utilisation des fonds publics par les universités, et ce, afin d’assurer l’imputabilité et la reddition de compte des universités.

Que toute université fasse partie du périmètre comptable du gouvernement du Québec de façon à ce que le vérificateur général du Québec puisse procéder à une vérification financière au sein des universités de sa propre initiative.

Conseils d’administration

Les conseils d’administration (CA) ont les responsabilités suprêmes liées aux décisions financières, organisationnelles et politiques des universités. Considérant que ces décisions touchent d’abord et avant tout le fonctionnement interne des universités et que, bien qu’apportant un point de vue distancé, les membres de la communauté externe manquent souvent de temps pour bien se documenter et se renseigner sur les enjeux internes, les acteurs internes devraient occuper en majeure part les sièges alloués sur les CA des administrations universitaires. Les intérêts de la communauté universitaire ne peuvent être assurés que si la composition des CA reflète la composition interne des universités. De ce fait, l’AéESG revendique :

Que les conseils d’administration des universités soient composés aux deux tiers de membres de la communauté universitaire, avec une représentation proportionnelle des étudiants selon leur poids dans la communauté universitaire.

Grille de financement

La réforme du financement des universités date des années 2000. La formule d’avant se basait sur des ajustements subjectifs, indexés à partir d’un financement historique. La formule se devait effectivement d’être grandement révisée. C’est donc le financement strictement basé sur l’effectif étudiant (spécifiquement, l’effectif étudiant en équivalence au temps plein, ou EEETP) qui a été privilégié. Cette

dernière formule éclipse par contre les réels besoins des universités par l'unique considération du nombre de crédits donnés par les universités. Plusieurs effets pervers se sont ainsi développés depuis l'instauration de cette grille de financement. Le plus évident est bien sûr la course à l'effectif, qui pousse les universités à toujours avoir plus d'étudiants afin d'avoir plus d'argent, coûte que coûte. Cette pratique amène directement les universités à se faire compétition dans une optique de clientélisme plutôt que dans une optique de développement intellectuel. Finalement, la grille ayant été instaurée en 2000, le manque de mises à jour sérieuses a certainement créé des divergences entre l'évolution des besoins des programmes et l'évolution des fonds alloués selon l'effectif. À la lumière de ceci, l'AéESG exige :

Que le gouvernement du Québec procède à une révision de la grille de financement des universités du Québec dans l'optique de réduire l'importance du calcul de l'effectif étudiant en équivalence au temps plein (EEETP) dans la formule de financement.

Que le gouvernement du Québec procède à une révision de la grille de financement des universités du Québec dans le but d'équilibrer la pondération du financement des différents secteurs d'étude et de la rendre plus proche de la réalité actuelle du réseau universitaire québécois.

LA CONTRIBUTION DES ÉTABLISSEMENTS ET DE LA RECHERCHE AU DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEMBLE DU QUÉBEC

« Les établissements d'enseignement supérieur sont appelés à jouer un rôle stratégique en matière d'enseignement, de recherche et d'innovation ainsi que de services à la collectivité. »

- MESRST, Préparons le Sommet

Encadrement des étudiants aux cycles supérieurs

Ce sont les innovations faites en matière de recherche universitaire qui ont habituellement le plus d'impact dans l'approche du travail sur tout le territoire. Dans cette optique, un avis sur l'encadrement des étudiants aux cycles supérieurs, produit par la Fédération étudiante universitaire du Québec, avançait que le meilleur moyen d'augmenter et d'encourager les innovations sur le marché du travail était de favoriser le pont entre les études supérieures et ledit marché du travail (CNCS-FEUQ, 2012). En effet, plusieurs étudiants aux cycles supérieurs ont beaucoup de difficulté à faire la transition entre le monde académique et le monde professionnel. Ainsi, l'AéESG réclame :

Que les universités procurent un meilleur encadrement des étudiants aux cycles supérieurs quant à leur insertion au sein du marché du travail.

Participation aux cycles supérieurs

Dans une logique où le Québec vise à être une société du savoir et donc à toujours innover dans tous les domaines, la présence grandissante d'étudiants-chercheurs au sein des universités devrait être un objectif universel. L'encadrement de ces étudiants-chercheurs est ainsi primordial pour la poursuite de leur parcours, particulièrement au niveau financier. En effet, la pression des obligations financières est une des causes majeures du décrochage aux cycles supérieurs, où plus de deux étudiants sur cinq abandonnent leurs études (FEUQ (3), 2010 : 70). Ainsi, afin

d'encourager la poursuite des études et des recherches de la plus grande partie d'étudiants-chercheurs, l'AéESG réclame :

Que le financement soit accru pour les étudiants-chercheurs auprès des organismes subventionnaires fédéraux et provinciaux.

RÉFÉRENCES

CNCS-FEUQ – Conseil national des cycles supérieurs-Fédération étudiante universitaire du Québec. 2012 (février). *Avis sur l'encadrement des étudiants aux cycles supérieurs*. Conseil national des cycles supérieurs-Fédération étudiante universitaire du Québec. PDF. En ligne. 30 p.

[http://www.mesrst.gouv.qc.ca/fileadmin/administration/librairies/documents/Contributions_courriel_facebook/02-2013 - CNCS-FEUQ - Avis encadrement etudiants_cycles superieurs.pdf](http://www.mesrst.gouv.qc.ca/fileadmin/administration/librairies/documents/Contributions_courriel_facebook/02-2013_-_CNCS-FEUQ_-_Avis_encadrement_etudiants_cycles_supérieurs.pdf)

CRESPO, Manuel, BEAUPRÉ-LAVALLÉE, Alexandre, DUBÉ, Sylvain. 2011. *L'offre de programmes universitaires des sites hors-campus au Québec : ampleur, logiques décisionnelles et évaluation de ses impacts : Rapport de projet*. CIRANO – Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations. PDF. En ligne. 127 p.

<http://www.cirano.qc.ca/pdf/publication/2011RP-13.pdf>

FEUQ – Fédération étudiante universitaire du Québec (1). 2010. *Sources et modes de financement des étudiants de premier cycle : 2009*. Fédération étudiante universitaire du Québec. PDF. En ligne. 176 p.

http://www.feuq.qc.ca/IMG/pdf/1011_cau_sources_et_modes_web_vai_fr.pdf

FEUQ – Fédération étudiante universitaire du Québec (2). 2010. *Trousse sur l'Aide financière aux études 2010-2011*. Fédération étudiante universitaire du Québec. PDF. En ligne. 147 p.

[http://www.mesrst.gouv.qc.ca/fileadmin/administration/librairies/documents/Contributions_courriel_facebook/FEUQ - Trousse aide financiere 2011-2012.pdf](http://www.mesrst.gouv.qc.ca/fileadmin/administration/librairies/documents/Contributions_courriel_facebook/FEUQ_-_Trousse_aide_financiere_2011-2012.pdf)

FEUQ – Fédération étudiante universitaire du Québec (3). 2010. *Les frais de scolarité et l'université*. Fédération étudiante universitaire du Québec. PDF. En ligne. 115 p.

[http://www.feuq.qc.ca/IMG/pdf/cau - paradis - recherche - 0910 - frais de scolarite - fr.pdf](http://www.feuq.qc.ca/IMG/pdf/cau_-_paradis_-_recherche_-_0910_-_frais_de_scolarite_-_fr.pdf)

Gouvernement du Québec. 2009. *Commission d'évaluation de l'enseignement collégial du Québec*. Gouvernement du Québec. En ligne. <http://www.ceec.gouv.qc.ca/>

MESRST – Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la science et de la technologie. 2012. *Document d'information : Préparons le Sommet*. Gouvernement du Québec. PDF. En ligne. 24 p.

http://www.fneeq.qc.ca/fr/accueil/info_preparons_sommet.pdf

Québec. 2012. *Loi sur le vérificateur général*. Québec. PDF. En ligne. 15 p.

http://www.vgq.gouv.qc.ca/fr/fr_organisation/fr_Fichiers/fr_Loi-verificateur-general.pdf